

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	10	L'an deux mille vingt-six le 5 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026
présents	9	
Votants	10	
procuration	1	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Madame Léonor AUBLIN, Madame Marie PAYOT, Monsieur David GUILLOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Paul BOIZARD, Madame Sonia DESCHAMPS
Représentés		Monsieur Paolo BOUISSA donne pouvoir à M. David GUILLOT
Absents excusés		Monsieur Paolo BOUISSA
Secrétaire de séance		Madame Marie PAYOT

Délibération n° 26/06/07
Subvention CDAS 2026 - Démolition et reconstruction du pont Claret dans le cadre des travaux de sécurisation du lit du torrent de l'Eau Noire menés par le SM3A

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une étude globale du bassin versant du torrent de l'Eau Noire, menée par le SM3A en 2020, a mis en évidence que la traversée de ce dernier présentait un risque important, notamment car ce torrent à forte pente présente une grande capacité érosive et un rétrécissement critique de son lit, passant de 16 m à 8 m près des habitations, accentuant les risques lors de crues. Suite à des épisodes d'érosion graves en 2015, 2022 et 2023, des travaux urgents ont stabilisé temporairement les berges. Désormais, des aménagements durables sont prévus, incluant l'élargissement du lit sur 275 m linéaires et des protections solides des berges, conformément à une étude réalisée en 2023.

Ces travaux, prévoient donc l'agrandissement du lit du torrent au niveau de la passerelle dite « pont Claret ». Cette passerelle doit de ce fait être démolie et une nouvelle passerelle, plus longue, doit être construite pour la remplacer.

Ces travaux, non prévus par la collectivité, pèsent lourdement sur le budget communal, en effet, le bureau d'étude CORÉDIA estime ces travaux à 294 840€.

Dans ce contexte, et considérant l'obligation pour le budget communal de recourir à des financements extérieurs afin de pouvoir mener ce projet à bien, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre de la subvention CDAS 2026 avec le plan de financement ci-après :

DÉPENSES	
Postes de dépenses	Montant HT
Travaux	267 390€
Maîtrise d'œuvre	27 450€
TOTAL	294 840€

RECETTES		
SUBVENTIONS	MONTANT	%
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE - CDAS	117 936.00€	40%
ETAT – FONDS VERT 2025	117 936.00€	40%
TOTAL AIDES PUBLIQUES	235 872.00€	80%
AUTOFINANCEMENT (FONDS PROPRES)	58 968.00€	20%
TOTAL RECETTES	294 840.00€	100%

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

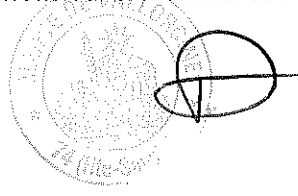
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans la cadre de la subvention CDAS 2026 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

La secrétaire de séance,
Madame Marie PAYOT



Acte certifié exécutoire le : 16/06/2026
Télétransmis en Préfecture le : 16/06/2026
Notifié ou publié le : 16/06/2026

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Monsieur Patrick ANCEY



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches